



CTSD du 31 janvier 2020

Déclaration préalable de la FSU



Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Mesdames, Messieurs,

Ce CTSD de préparation de la rentrée 2020 est particulier puisqu'il se tient dans un contexte social tendu depuis près de deux mois maintenant. En effet, depuis plus de sept semaines, le mouvement social contre la réforme des retraites Delevoye-Macron anime le pays entier. Un mouvement auquel l'opinion publique apporte majoritairement son soutien et auquel les personnels de l'éducation nationale dans leur diversité – enseignant.e.s, mais aussi AESH, personnels techniques, administratifs participent avec force, détermination et ténacité. À cet égard, nous invitons les personnels de l'administration, quelle que soit leur position dans l'organigramme, à rejoindre la dynamique sociale en cours et/ou à abonder les caisses de grève pour marquer leur soutien au mouvement.

Parce qu'elle écarte les fonctionnaires civils du Code des Pensions, cette réforme est une atteinte au statut du fonctionnaire d'État. La pension est un salaire continué conçu pour garantir aux fonctionnaires le maintien d'un niveau de vie digne après une carrière consacrée au service de l'intérêt général. Le régime « *universel* » engendrera un effondrement des pensions des fonctionnaires qui ont peu de primes, et les professeurs ne sont pas les seuls dans ce cas-là.

Les personnels que nous représentons sont donc déterminés à obtenir le retrait de ce projet de loi scélérate, d'autant plus que des alternatives existent pour financer les retraites dans la durée.

Monsieur le DASEN, cette séance est particulière également car elle doit permettre de préparer une rentrée sur laquelle se déploient aussi les conséquences de la loi Dussopt du 6 août 2019 dite « *de transformation de la fonction publique* ». Cette loi dénature le lien entre le fonctionnaire et l'État parce qu'elle place le recours au contrat au même rang que le recrutement de titulaires, parce qu'elle facilite les restructurations et permet les abandons de missions, les délégations de service public, les externalisations, les privatisations, parce qu'elle encourage l'individualisation des rémunérations et des primes, parce qu'elle débride le pouvoir

discrétionnaire du supérieur hiérarchique direct en matière de sanction, d'affectation, de promotion, de rémunération... Cette loi est un véritable coup de force contre la démocratie sociale puisqu'elle s'inscrit à rebours de la longue marche séculaire vers la démocratisation de notre État. La démocratie n'est pas complète quand les contre-pouvoirs et les corps intermédiaires sont privés des outils qui leur permettent d'agir : ainsi, ne plus avoir un droit de regard sur le fonctionnement du service et sur les décisions de l'administration par le dessaisissement des commissions paritaires de leurs compétences en termes de mobilité et de promotion est illégitime.

Monsieur le DASEN, cette séance est particulière enfin car elle ouvre la préparation de la rentrée scolaire 2020 sous l'égide d'un budget et de réformes qui perpétuent la dégradation du service public d'éducation, qui désorganisent les établissements, les CIO et les services, qui déstructurent les parcours scolaires, qui démantèlent la cohérence des enseignements. Après la réforme du collège, la réforme du lycée est ainsi un carnage pédagogique pour nos élèves, du fait de programmes inatteignables, d'épreuves inadaptées, d'évaluations permanentes et de sélection accrue.

Pour ce qui nous préoccupe plus particulièrement aujourd'hui, la répartition de la DHG départementale sur les collèges de Saône-et-Loire, nous ne pouvons exprimer autre chose que notre mécontentement. Si nous apprécions une présentation complète sur un seul document, et dans l'ordre alphabétique des communes – nous voyons là que vous avez accédé à une suggestion de la FSU – nous ne pouvons que regretter l'aspect lacunaire des données fournies. Ainsi, dans votre Préambule, vous évoquez un classement en 4 groupes des établissements du département ; pourquoi ne plus nous transmettre ce classement, qui présentait autrefois 3 ensembles seulement, et non 4 ? Nous vous demandons donc ici la composition de ce classement, et de ces 4 nouveaux groupes. Vous évoquez également une nouveauté : l'octroi d'un « forfait d'aide à l'effet de seuil de quelques heures, au titre de la part qualitative » lors de la présence d'ULIS dans les établissements. Pourquoi ne pas porter à notre connaissance ces différents forfaits selon les établissements ? Il fut des années où nous avions le détail de la part qualitative, ainsi que des heures allouées aux différentes ULIS, UPE2A, et autres dispositifs particuliers... Nous aimerions cette année aussi connaître le détail de l'ensemble de ces heures ainsi que le montant de ces forfaits d'aide à l'effet de seuil, et les établissements auxquels ils ont été alloués. Ces informations n'ont pas à nous être cachées, sauf à vouloir empêcher le travail des représentants des personnels, ou bien à vouloir créer des suspicions à l'égard de votre

travail, qui doit normalement s'inscrire dans la transparence et le dialogue.

Vous ne manquerez pas d'évoquer à ce sujet l'harmonisation nécessaire entre les départements de l'académie. Pourquoi alors ne pas harmoniser également vos chiffres avec ceux du rectorat ? Dans un document émanant du CTA, nous avons pu prendre connaissance des effectifs prévisionnels, dont il est indiqué qu'ils sont « hors SEGPA, 3^e pré-pro et DIMA, y compris ULIS en collège » : nous comprenons donc que ces prévisions intègrent les effectifs ULIS ; or, dans les documents fournis pour ce CTSD, les effectifs sont annoncés « hors ULIS »... Vous annoncez également 229 élèves en moins sur le département : comment les obtenez-vous ? Ils ne correspondent pas aux 169 annoncés sur le document émanant du CTA, ni d'ailleurs aux 295 notés dans votre tableau. De même, le Rectorat annonce 21 016 élèves prévus en 2020, alors que vous en annoncez de votre côté 21 008. Le constat pour la rentrée 2019 n'est pas le même non plus... Nous ne comprenons pas non plus l'intérêt de calculer l'écart entre les effectifs prévus de janvier 2019, et ceux de janvier 2020, alors que le rectorat, lorsque nous le contactons, communique sur un écart entre les effectifs constatés à la rentrée 2019, et les effectifs prévus à la rentrée 2020 ? Pourquoi ces chiffres différents entre vos services et ceux du rectorat ? Quid de l'harmonisation ?

Nous n'avons pas manqué de remarquer que ne figure plus en fin de préambule la moyenne départementale par division ; elle était l'an dernier de 26 élèves par division, « conditions optimales » dont vous vous réjouissiez alors. Qu'en est-il cette année ? Avons-nous franchi un nouveau palier, à l'image de ces nombreux établissements où la moyenne dans l'ensemble des divisions est au-delà de 27 élèves par classe, y compris dans les établissements qui incluent des élèves ULIS - non comptés dans ces 27 élèves, portant alors les effectifs à 28, 29, 30 lors de leur inclusion ?

Toutes nos demandes ne sont pas nouvelles. Les années précédentes déjà, nous déplorions la disparition progressive d'informations autrefois affichées sans restriction. Qu'avez-vous donc à cacher ? Vous ne faites ainsi que renforcer le soupçon, la lassitude mais aussi la colère de tous les personnels, qui sont par ailleurs confrontés, chaque année, à des réformes successives et des budgets étriqués à l'origine de conditions de travail dégradées, de manque de matériel, auxquels s'ajoutent les effets d'un management parfois agressif et souvent sot, le manque de considération...

Les raisons de cette colère s'inscrivent dans un contexte d'écœurement face à la faiblesse chronique des rémunérations et aux discours médiatiques mensongers. Aussi, la profession n'acceptera pas une prétendue revalorisation annoncée (et déjà retoquée par le Conseil d'État

!), revalorisation liée à des contreparties sur le temps de service, les missions, le management. Nous exigeons le dégel immédiat du point d'indice, une revalorisation immédiate et sans condition des salaires de tous. Nous n'accepterons pas un sous-statut au rabais pour les jeunes professeurs. Car d'ores-et-déjà, les étudiants se détournent du professorat, et il serait irresponsable de mettre en péril les recrutements futurs dont le service public d'éducation a cruellement besoin.

Pour toutes ces raisons, la FSU appelle à continuer la mobilisation contre toutes les régressions sociales et ne peut qu'afficher la plus grande circonspection concernant les conditions de rentrée présentée pour l'année scolaire 2020. Vous ne préparez pas la réussite de tous les élèves : vous gérez seulement la pénurie !